



## Communiqué de Presse

Paris, le 18 septembre 2012

### 10 000 missions de Service Civique prêtes pour des jeunes volontaires

A partir du 22 septembre et jusqu'au 21 octobre 2012, l'Agence du Service Civique, met en place une nouvelle campagne de communication et d'information sur les radios jeunes et portails internet pour soutenir le recrutement des organismes d'accueil.

**En cette rentrée 2012, ce sont 10 000 missions de Service Civique qui ont été mises en ligne sur le site [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)**, proposées par les organismes agréés par l'Agence du Service Civique, aux jeunes qui souhaitent s'engager comme volontaires pour une période de 6 à 12 mois.

**Ces 10 000 missions constituent la plus importante vague de recrutement depuis la création du Service Civique.**

**Elle s'inscrit dans la dynamique de la montée en charge souhaitée par le Gouvernement.**

Selon les questionnaires de satisfaction réalisés auprès des jeunes à l'issue de leurs missions de Service Civique, **90% d'entre eux se déclarent satisfaits et recommandent cette expérience.**

La plateforme [service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr), vient d'être optimisée afin de faciliter la recherche de missions. Elle permet de les identifier par centre d'intérêt, par zone géographique et par organisme.

Pour faire son Service Civique quand on a moins de 26 ans, **la principale condition est la motivation.** Les missions de Service Civique couvrent 9 thématiques ; elles offrent l'opportunité de s'engager auprès de publics variés, comme par exemple : venir en aide aux sans abris, accompagner des personnes âgées, soutenir les personnes handicapées dans leurs activités sportives ainsi que par exemple sensibiliser les enfants aux sciences.

Par ailleurs, depuis cette année, les volontaires ayant accompli leur Service Civique peuvent postuler pour l'Institut du Service Civique qui a de nombreux partenariats avec des établissements d'enseignements supérieur, des entreprises, des fondations.

**Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général pour tous les jeunes de 16 à 25 ans. Il peut s'effectuer sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'Étranger pour une mission d'au moins 24 h par semaine. Il est indemnisé 570 €\* net par mois.**

Pour la plupart des missions, seuls comptent les savoirs-être et la motivation.

Le Service Civique, c'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de vous ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de la collectivité.

C'est également l'opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Le Service Civique peut être effectué dans **9 grands domaines** : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

\*465,83 € net par mois pris en charge par l'État, complétés au minimum à hauteur de 105,96 € net par mois par l'organisme d'accueil. Cette indemnité peut être majorée de 106,04 € net par mois sur critères sociaux.

Contact Presse : Patrick Chanson / [patrick.chanson@service-civique.gouv.fr](mailto:patrick.chanson@service-civique.gouv.fr) / 01.40.45.97.14